

PROGRAMME DEATILLE DU BILAN DE COMPETENCES

Nature de l'action de formation

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences.

Les bilans de compétences, définis à l'article R. 6313-4 du code du travail, ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Public visé

Nous effectuons des bilans de compétences auprès des salariés du secteur privé ou public, cadres, managers, dirigeants d'entreprise et demandeurs d'emploi.

Conditions de réalisation du bilan de compétences

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan de compétences. Le bilan de compétences donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation. Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences. Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles « de R.6313-4 à R.6313-8 ».

Objectifs du bilan

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, ainsi que les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Le bilan doit permettre au bénéficiaire de :

- Faire le point sur sa carrière et son potentiel d'évolution
- Identifier ses compétences, ses aptitudes professionnelles et personnelles
- Mettre en évidence ses valeurs et ses centres d'intérêt
- Mettre en lumière ses forces et ses points d'amélioration avec l'analyse de la personnalité au travail
- Définir un projet professionnel, un projet de formation et/ou de reconversion professionnelle

A l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser et valoriser son parcours
- Définir ses compétences professionnelles et ses qualités personnelles
- Connaitre et déterminer ses valeurs et ses motivations
- Définir un projet de formation ou un projet professionnel réaliste
- Formaliser les étapes et le plan d'action de son nouveau projet

Durée

Durée : Le bilan de compétences est réalisé sur une durée de 24H00 maximum, réparti sur 2 à 3 mois.

Horaires : en journée, en soirée, en semaine, plusieurs rythmes sont possibles.

Les dates sont définies conjointement avec le bénéficiaire selon un calendrier précis.

Modalités et délais d'accès au bilan de compétences

Nous proposons un entretien préalable gratuit et sans engagement, au plus tard dans la semaine suivant le premier contact téléphonique. La prestation commence après validation du financement.

A la suite de cet entretien préalable, Manava Consulting remet au bénéficiaire :

- Le programme détaillé du bilan de compétences
- L'annexe correspondant au parcours de bilan de compétences retenu
- Le livret d'accueil
- Un devis accessible en ligne sur Mon Compte Formation :
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive>,

- Le nom du formateur avec la mention de ses titres ou qualités
- Le règlement intérieur applicable au bilan de compétences

Tarifs

Parcours Dynamique : 13H00 d'entretiens individuels + 4H00 de travail personnel au tarif de 1 625€ H.T.

Parcours Essentiel : 16H00 d'entretiens individuels + 4H00 de travail personnel au tarif de 2 400€ H.T.

Parcours Signature : 18H00 d'entretiens individuels + 4H00 de travail personnel au tarif de 2 800€ H.T.

Parcours Renouveau : 20H00 d'entretiens individuels + 4H00 de travail personnel au tarif de 3 100€ H.T.

Lieu du bilan

Le bilan de compétences peut être réalisé : en présentiel à Flex-O, 191-193 cours Lafayette, 69006 Lyon ; à distance via Microsoft Teams ; ou en modalité hybride selon les besoins du bénéficiaire.

Contact et Responsable pédagogique du bilan de compétences

Johanne Boissy - Docteur en psychologie clinique

Tel : 06 69 52 82 77 (Horaires : 9H à 20H)

Mail : johanne.boissy@manava-consulting.com

Parcours personnalisé du bilan de compétences

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase peut varier en fonction des actions conduites pour répondre au besoin du bénéficiaire.

Une phase préliminaire

- Analyser votre demande ainsi que la nature de vos besoins
- Confirmer votre engagement dans la démarche

- Déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Une phase d'investigation

- Analyser votre parcours personnel et professionnel
- Identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Explorer vos valeurs, vos sources de motivation et vos priorités de vie
- Identifier vos forces et vos points d'amélioration avec l'analyse de la personnalité au travail
- Explorer et déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle

Une phase de conclusion

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Définir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
- Coconstruire un plan d'action à la suite de la synthèse

La phase de conclusion se termine par la restitution des résultats détaillés et d'un document de synthèse, dont le bénéficiaire est le seul destinataire.

Le document de synthèse comporte les éléments suivants :

- Les circonstances et le déroulement du bilan
- Les compétences mises en évidence ainsi que les qualités du bénéficiaire
- Les éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement d'un projet de formation
- Le plan d'action dans le cadre de la mise en œuvre du projet professionnel ou du projet de formation

Bilan à 6 mois

- Point avec le Consultant référent sur l'évolution du projet
- Adapter ou confirmer le plan d'action

Modalités pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Evaluation des besoins du bénéficiaire avec le questionnaire d'analyse des besoins
- Outils pédagogiques proposés, par exemple le récit de vie, l'analyse partagée de situation, le portefeuille de compétences, le test de personnalité P.A.P.I., le blason, des questionnaires et des grilles d'évaluation
- Echanges réguliers avec la Consultante référente par visioconférence, mail et téléphone
- Mise à disposition de ressources pédagogiques sur le drive de Manava Consulting, via un espace personnel : supports pédagogiques, inventaire de personnalité P.A.P.I., portefeuille de compétences, etc.
- Mise à disposition de ressources documentaires en fonction du besoin du bénéficiaire : supports pédagogiques, fiches métiers, informations sur la création d'entreprise, informations sur le marché de l'emploi et les techniques de recherche d'emploi, ressources sur le handicap, ressources numériques
- Encadrement : chaque bénéficiaire est accueilli et accompagné par Johanne BOISSY qui sera la consultante référente pour le bilan de compétences. La prestation est réalisée sur rendez-vous. Johanne BOISSY est Docteur en psychologie et possède plus de 15 ans d'expérience professionnelle dans le recrutement de cadres et cadres dirigeants, le coaching de managers et l'outplacement. Johanne BOISSY est également responsable de l'organisme de formation, référente administrative, pédagogique et handicap.

Moyens permettant d'apprécier les résultats du bilan de compétences

Exercices de synthèse

Un exercice de synthèse est proposé au bénéficiaire à la fin de chaque séance à partir de la phase d'investigation. La consultante évalue le niveau d'appropriation du bénéficiaire et du contenu de la séquence. Le cas échéant, la consultante revient sur les éléments qui n'ont pas été assimilés.

Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction à chaud est proposé au bénéficiaire à l'issue du bilan et un questionnaire d'évaluation de la satisfaction à froid est proposé dans les 6 mois qui suivent la prestation.

La consultante élabore, sous sa seule responsabilité, un document de synthèse.

Transmission du document de synthèse

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans le consentement écrit du bénéficiaire. La personne ayant connaissance des données du bilan s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance. La décision de transmission du document de synthèse à l'employeur appartient au salarié. Ce document de synthèse peut être communiqué, à la demande du bénéficiaire, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6 du code du travail. La consultante établit un plan d'action qui matérialise le degré d'atteinte des objectifs. A l'issue du bilan, après validation du projet et remise de la synthèse écrite au bénéficiaire, la consultante propose systématiquement au bénéficiaire un suivi comprenant à minima un entretien dans les 6 mois qui suivent le bilan, afin de faire le point sur la mise en œuvre de son projet.

Moyens permettant de suivre l'exécution du bilan

Une feuille d'émargement permettant de justifier la réalisation des séances est signée par le bénéficiaire et la consultante pour chaque session.

Une attestation de formation reprenant notamment l'atteinte des objectifs de la formation est remise au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences.

Un entretien de suivi à 6 mois permet de faire le point sur la situation du candidat et de réajuster le cas échéant, le projet.

Sanction du bilan de compétences : en application de l'article du code du travail R 6332- 26, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Déontologie et cadre légal réglementaire

Manava Consulting s'engage à respecter les obligations déontologiques et réglementaires relatives à la pratique du bilan de compétences, détaillées dans notre charte de déontologie et notre cadre légal et réglementaire, consultables en ligne dans leur intégralité, aux adresses url distinctes suivantes :

<https://manava-consulting.fr/wp-content/uploads/2025/12/charte-deontologique-bilan-de-competences.pdf>

<https://manava-consulting.fr/wp-content/uploads/2025/12/Cadre-legal-et-reglementaire-.pdf>